

Conseil Municipal du 1^{er} Février 2022 Compte rendu

Date de convocation : 27 Janvier 2022
Date d'affichage : 08 Janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 22

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX
Le 1^{er} Février à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
S'est réuni à la du conseil en séance
Ordinaire sous la présidence de
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Annick CHARTRAIN donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Emmanuelle LEROUX donne pouvoir à Emilie PERDEREAU, Mélanie MACE donne pouvoir à Christiane COULON, Chloé ROGARD donne pouvoir à Didier DREUX., Olivier RODAIS donne pouvoir à Yvette BULOUP.

Absents non représentés : Milène LEPROUST, Philippe PLEICIS

Convention de cession d'abribus

Monsieur le Maire indique que la Région des Pays de la Loire a sollicité la mairie pour proposer le remplacement à neuf à sa charge de l'abribus rue de la croix blanche et de transférer à la commune ensuite la propriété de celui-ci.

Monsieur le Maire précise avoir apporté une réponse positive de principe. Aussi, la Région des Pays de la Loire a, par délibération, validé une convention de cession à l'euro symbolique

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région des Pays de la Loire.

Adopté à l'unanimité

Convention de financement du poste de chef de projet PVD

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, un chef de projet PVD a été recruté et exerce ses fonctions pour le compte de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, et des communes de Bouloire, Connerré, Savigné-l'Evêque et Montfort-le-Gesnois.

Le dispositif prévoit que les charges financières soient réparties à égalité entre les 5 collectivités.

Afin de pouvoir prendre en charge la partie relevant de la commune, il convient de signer une convention de financement du poste de chef de projet entre la communauté de communes et les communes bénéficiaires du dispositif PVD

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement de l'adhésion aux plateformes de téléservices

Monsieur le Maire indique que le Département, lors de sa Commission permanente du 17 décembre 2021, a reconduit la mise à disposition à titre gratuit, des deux plateformes de téléservices, dont l'échéance arrivait à son terme le 31 décembre 2021 :

- Une première pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Une seconde pour dématérialiser les marchés publics et accords-cadres, de la publicité à la notification électronique des contrats.

Le Département donne la possibilité de renouveler votre adhésion aux plateformes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir renouveler l'adhésion à ces deux plateformes.

Adopté à l'unanimité

Revente de copeaux de bois

Monsieur le Maire indique que prochainement des travaux de tailles d'arbres vont avoir lieu sur la commune. Le montant de ces travaux s'élève à environ 13.000 € TTC. Avec les branches coupées, il est possible de réaliser des copeaux de bois et de les revendre.

Afin de pouvoir réaliser comptablement cette opération, il convient que le conseil municipal délibère sur le principe de cette revente, le coût de revente et autorise l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2022

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'autoriser la revente des copeaux de bois**
- **De fixer le prix de vente.**
- **D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au BP 2022**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ; le conseil municipal :

- **autorise la revente des copeaux de bois**
- **fixe le prix de vente à 10 € le mètre cube.**
- **autorise l'inscription des crédits correspondants au BP 2022**

Demande de subventions au titre des amendes de police (2022)

Monsieur le Maire indique qu'au titre du programme d'investissement 2022, la Commune envisage la réalisation de deux projets d'aménagements et de sécurisation : l'un avenue de la gare, l'autre route de Lombron.

Considérant que ces opérations peuvent être éligibles au titre de la dotation du produit des amendes de police,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité

Demande de subventions au titre du Plan Vélo et Mobilités Actives

Monsieur le Maire indique qu'au titre du programme d'investissement 2022, la Commune envisage la réalisation de deux projets d'aménagements et de développement des mobilités notamment piéton et cycliste : l'un avenue de la gare, l'autre route de Connerré.

Considérant que ces opérations peuvent être éligibles au titre du plan Vélo et Mobilités Actives

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité

Demande de subventions au titre du Plan 5000 Terrains

Monsieur le Maire indique qu'au titre du programme d'investissement 2022, la Commune envisage la réalisation d'un projet d'équipements sportifs et de proximité et l'aménagement d'une plateforme Sport Santé.

Considérant que ces opérations peuvent être éligibles au titre du plan 5000 Terrains.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité

Demande de subventions au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoire

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre du programme d'investissement 2022, la Commune envisage la réalisation d'un projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme. Plusieurs demandes de subvention ont déjà été faites. Cependant, ce projet est éligible à une subvention supplémentaire au titre du fonds régional Jeunesse et Territoire.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention.

Adopté à l'unanimité

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire rappelle que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG72 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 2112060DIR01ART du 6 décembre 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CDG72 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Montfort-le-Gesnois ;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.

Adopté à l'unanimité

Adoption des Règlements Intérieurs des Salles polyvalentes et Saint Jean

Monsieur le Maire rappelle que pour chaque location de salle, il est fait application d'un règlement intérieur. Compte tenu de l'évolution des modalités organisationnelles de la collectivité, il convient de procéder à la mise à jour de ces règlements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les règlements proposés en séance.

Adopté à l'unanimité